

MINISTÈRES TRANSITION ECOLOGIQUE
COHESION DES TERRITOIRES
TRANSITION ENERGETIQUE
MER

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines

Centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE CHEF(FE) D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TPE ROUTES ET BASES AERIENNES – Session 2023

DIR Centre Est – DIR Massif Central

Épreuve d'admissibilité : CAS PRATIQUE (durée 3h00 – Coef. 3)

Cette épreuve comportait trois exercices indépendants :

- Exercice 1 : sur 7 points, il portait sur des travaux d'entretiens et de l'exploitation sous chantier :

Une première partie de calcul liée à une opération d'entretien sur un ouvrage d'art en réalisant un métré pour compléter un détail estimatif.

Une seconde partie composée d'un QCM sur l'exploitation sous chantier et de deux questions liées à la déontologie.

- Exercice 2 : sur 6 points, il portait sur un compte rendu à produire à l'issue d'un accident d'un poids lourds sur une bretelle de sortie sur RN, avec présentation précise des faits, les décisions prises et les actions mises en œuvre ou à prévoir.

- Exercice 3 : sur 7 points, il était demandé d'établir un planning d'une semaine de travail pour l'équipe d'exploitation. Cet exercice était accompagné de deux questions complémentaires portant sur la réglementation du temps de travail.

Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités managériales des candidats, leur maîtrise de l'expression écrite et des techniques de calcul élémentaire, et leurs connaissances des règles relatives à l'hygiène et la sécurité, à l'organisation et à la réglementation du temps de travail, et aux droits et obligations des agents publics, notamment en matière de déontologie.

1-1 Observations générales

Le jury considère que le sujet était équilibré au regard du temps imparti et constate que, globalement, les candidats ont bien géré leur temps. Toutefois, il invite les candidats à bien prendre connaissance du sujet pour bien évaluer le temps nécessaire à chaque exercice en fonction de son barème et de sa difficulté.

1-2 - Observations par exercices

Exercice 1 :

Il portait sur un calcul mathématique de délaissé autoroutier permettant notamment de calculer les différentes surfaces à faucher mécaniquement et manuellement.

Cette première partie n'a pas été comprise totalement par les candidats, nombre d'entre eux n'ayant pas compté les deux sens de circulation. Il ne faut pas hésiter à dessiner sur un brouillon le profil de la chaussée pour bien prendre en compte l'énoncé dans sa globalité.

En ce qui concerne le QCM et les deux questions complémentaires, les candidats ont répondu correctement.

En conséquence, le jury constate tout d'abord que les candidats ne lisent pas toujours l'énoncé de façon approfondie ce qui induit des erreurs facilement évitables.

Les calculs, très basiques, sont globalement cohérents.

Exercice 2 :

Il était demandé d'établir un rapport à son chef de centre après un accident sur bretelle : actions mises en œuvre, management, relation avec autres intervenants.

Les candidats ont globalement bien répondu et se sont placés dans la peau d'un chef d'équipe.

Toutefois, des lacunes persistent dans l'énoncé des actions avec des paragraphes confus. La clarté doit être de mise pour bien expliciter les actions mises en œuvre. Ainsi, sur la forme, le jury conseille moins de littérature et ne pas hésiter à mettre des tirets sur les actions mises en place. Également, peu de candidats ont mis des informations sur la gestion du temps avec les horaires de la mise en œuvre des actions

Le jury a noté également que :

- Le secours au chauffeur et le Plan de Gestion de Trafic (PGT) sont deux éléments peu abordés,
- Le circuit d'alerte (CIGT + responsable d'intervention) mériterait d'être mieux explicité ;
- Il est indispensable de clôturer l'événement.

Exercice 3 :

Il portait sur la réalisation d'un planning d'agents du CEI à mettre en œuvre sur une semaine de travail.

Le jury conseille de bien lire l'énoncé pour faire ressortir les tâches principales en priorité.

Pour ce qui concerne la méthode, il est indispensable de commencer par les missions fixes (patrouillage) et mettre les agents + le matériel tâche par tâche.

En ce qui concerne la question sur le repos compensateur, beaucoup connaissent la règle mais il est compliqué de la mettre en œuvre.

Autre :

Le jury a apprécié d'avoir une grille d'évaluation cohérente et précise pour noter les copies de façon homogène et juste.

Statistiques :

	DIR CE	DIR MC
Nombre de candidats inscrits :	47	24
Nombre de copies :	44	19
Note la plus faible :	3,00	7,75
Note la plus élevée :	14,25	15,75
Moyenne générale :	9,25	11,45

Épreuve orale d'admission – Entretien avec le jury (durée 25 mn – Coef. 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes ainsi que sa motivation et sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un(e) chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), produit par le candidat au moment de son admissibilité.

Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu d'une situation de travail courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et du management.

Exploitation du RAEP

Le jury constate une amélioration des dossiers mais, il y a encore trop de fautes d'orthographe. La lettre de motivation doit être mieux étayée. Enfin, ne pas hésiter à mettre des annexes relatifs aux travaux réalisés ou aux missions spécifiques qui leur sont confiées.

Présentation

Si les agents ont globalement bien respecté le temps alloué (5 mn), le jury de la DIR-CE a constaté des présentations beaucoup trop courtes.

Les candidats de la DIR-MC ont bien utilisé les 5 minutes.

Mais, globalement, le jury rappelle que cette présentation doit mettre en valeur les compétences acquises qui permettent de devenir CEEP et les motivations qui accompagnent ce changement de grade. Il ne s'agit pas de relire devant le jury les grandes lignes du RAEP.

Réponses aux questions

Comme chaque année, de nombreux candidats manquent de hauteur et de prise de recul. Ils manquent de connaissance sur les documents de politique générale de leur DIR. Il est indispensable, pour bien se préparer, d'être curieux et se renseigner en interne.

Par exemple, les documents de viabilité hivernale (DOVH et PEVH) sont connus, mais les autres, par exemple ceux relatifs aux dépendances vertes et bleues et à la sécurité au travail, sont moins connus.

Lorsque les candidats sont placés en situation de management, les réponses sont souvent imprécises. Il est nécessaire de parler des actions concrètes mises en œuvre. Les candidats ont du mal à se projeter dans ce rôle.

Concernant la déontologie, les réponses sont correctes même si on sent un manque de préparation.

Si le jury a toujours une attitude bienveillante, il convient de rappeler qu'il est là pour évaluer l'aptitude des agents à devenir un chef d'équipe principal, c'est à dire à évaluer les compétences du candidat, sa capacité à gérer des conflits et sa réactivité devant des situations particulières. C'est pourquoi, une bonne préparation est indispensable pour parvenir à répondre aux questions du jury de la meilleure des façons possibles, de manière claire, concise et précise.

Statistiques :

	DIR CE	DIR MC
Nombre de candidats convoqués à l'oral:	19	13
Nombre de candidats sur liste principale	7	5
Note la plus faible :	4,50	5,00
Note la plus élevée :	17,50	18,00
Moyenne générale :	11,65	11,20